

Cercle Royal des Officiers de Réserve de la Province de Liège



Le Ban

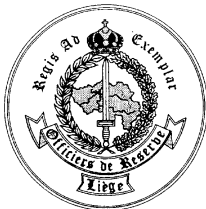


Bulletin d'information
Avril 2003

Diffusion restreinte

Sommaire

Le Petit Mot du Président	3
Formation et carrière des candidats militaires de réserve	4-11
Le Génie de la Composante Terrestre	12-15
Remue-méninges pour Officiers de salon	15
Les Forces Spéciales	16-18
Activités de notre Cercle	19



COTISATION 2003

15 €

Vous n'avez pas encore payé votre cotisation 2003 ?

Il est encore temps. Celle-ci reste fixée à **15 EUR**.

Pour rester membre du Cercle,
Pour être tenu informé des activités,
Parce que simplement vous êtes... Officier de Réserve.

**Virez dès aujourd'hui votre cotisation 2003 de 15 EUR
sur le compte du CRORLg 000-0393686-60.**

En communication : Nom – Grade – Matricule – Unité

Le Petit Mot du Président

*Maj (R) Jean van BRUSSEL
Président*

Comme vous avez pu le constater dans notre info-flash et malgré les nouvelles directives en vigueur concernant la réserve et les cercles, nous restons actifs, créatifs et innovants.

En dehors des activités habituelles, nous vous proposons de nouvelles, d'avantage orientées vers le lien « Armée – Nation », à savoir une initiation à la lecture des cartes (le samedi 05 avril après-midi), un parcours en VTT (à confirmer) et peut-être d'autres encore...

Mais, pour cela, nous avons besoin de votre appui et nous vous rappelons, si ce n'est déjà fait, de payer votre cotisation 2003. Toujours démocratique, celle-ci reste fixée à 15 €.

Depuis septembre 2002, nous avons ouvert au sein de notre Comité une fonction « Joint Res CSORLg ». Ce poste devrait permettre dans le futur de mieux coordonner les activités communes avec nos collègues Sous-Officiers de la Province de Liège.

De leur côté, la candidature de notre Webmaster, le Lt (R) Paul SCIMAR, à la fonction de « LO Joint Res CRORLg » au sein de leur Comité a été approuvée début février par leur assemblée générale. Depuis ce 28 février, il en assure effectivement la responsabilité.

Dans cette optique, nous prévoyons deux activités communes avec les Sous-Officiers de Liège : la tenue d'un « stand de la Réserve en province de Liège » à l'occasion des journées portes-ouvertes pour le 200^{ème} anniversaire du complexe d'appui logistique Sud, le vendredi 23 et samedi 24 mai prochain ainsi qu'une présence identique au Bierset Héli-show, le week-end du 31 mai et 1^{er} juin (si toutefois nous y sommes conviés). Plus de détails vous seront communiqués ultérieurement.

L'assemblée générale statutaire annuelle de l'URNOR s'est tenue au Quartier Reine Elisabeth à Evere ce samedi 08 mars. Notre vice président, le Cdt Hre Serge HENNIQUIAU, y a reçu des mains du Président national la médaille de l'URNOR. Celle-ci est attribuée aux personnes ayant œuvré de nombreuses années au développement de la réserve ainsi qu'à l'association. Nous lui présentons toutes nos félicitations et espérons qu'il puisse se consacrer à la réserve de longues années encore.

De même, notre S2, le Capt Eric VAN DE GOOR, s'est vu attribuer une barrette supplémentaire pour sa onzième participation à la compétition nationale des cadres de réserves. A lui aussi nous adressons nos plus vives félicitations.

C'est par ailleurs lui qui se charge cette année encore de la participation de votre cercle à la compétition 2003. Si vous voulez le représenter n'hésitez pas à prendre contact avec lui.

« N'oubliez pas que l'important est de participer »

Formation et carrière des candidats militaires de réserve

La Réserve est une composante essentielle pour l'exécution des missions des Forces armées dans le cadre de nos obligations nationales et internationales. En tant qu'ambassadrice de nos Forces, la Réserve est aussi un instrument idéal contribuant à maintenir et améliorer le lien Armée-Nation. A l'ancien concept d'une Réserve de masse, se substitue une Réserve de format réduit mais intégrée le mieux possible à l'Armée, entraînée, engageable dès le temps de paix sur base volontaire et dans le cadre d'engagements particuliers et éventuellement sur base obligatoire décrétée par le Gouvernement en cas de « situation de crise ».

Dans les pages qui suivent, vous allez découvrir la formation des Militaires de Réserve. Nous avons tenté de brosser un tableau aussi complet que possible, évoquant tous les aspects.

Cet article est composé de sept volets :

1. Les conditions primaires d'admission pour les différentes catégories ;
2. La formation de base pour l'accès à toutes les catégories ;
3. La formation des Candidats Volontaires de Réserve ;
4. La formation des Candidats Sous-Officiers et Officiers de Réserve ;
5. Les différents parcours d'évaluation ;
 - a. Depuis l'incorporation jusqu'au stage et la période d'évaluation ;
 - b. La formation et le stage d'évaluation du COR ;
 - c. La période d'évaluation du COR.
6. Les conditions de nomination des Officiers de Réserve ;
7. Les conditions d'ancienneté pour l'avancement dans la Réserve.

1. Les conditions d'admission pour les différentes catégories

Critères	Volontaires	CSOR	COR
Nationalité	Belge		
Age	Min 18 ans et avoir satisfait à l'obligation scolaire		
Etudes (Min)	Enseign. primaire	2 ^{ème} année de l'Enseign. Sec.	Diplôme Enseign. Sec. Sup
Qualités morales	Certificat de bonne conduite, vie et mœurs		
Qualités caractérielles et psychotechniques	Satisfaire aux épreuves décrites dans le Reg A42		
Qualités physiques	Satisfaire aux épreuves décrites		
Etre Mil Res	NON	OUI (*)	OUI (*)

(*) Avoir réussi la Phase d'Instruction Militaire et signé un premier engagement de Mil Res de 10 ans

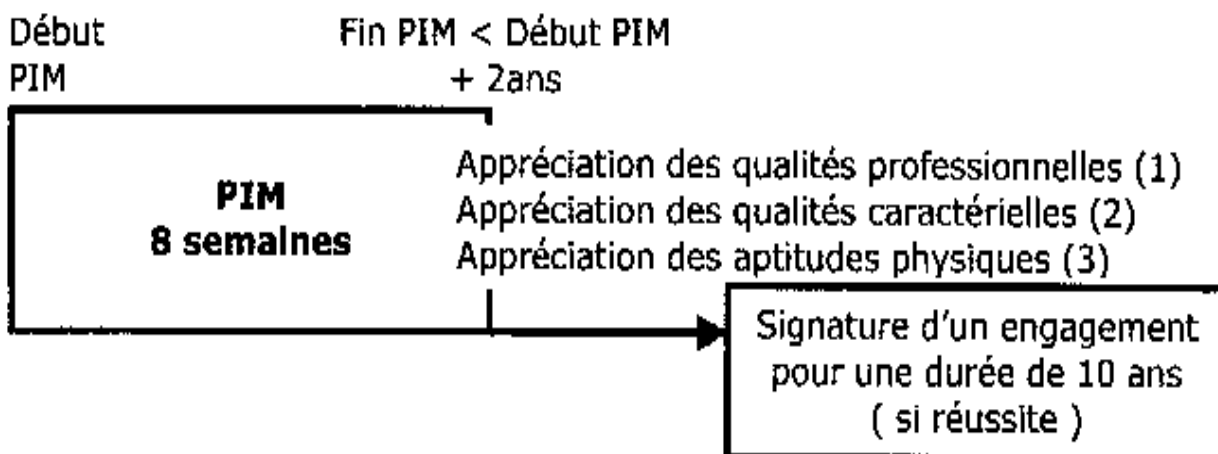
Un peu de vocabulaire :

PIM : Phase d'Instruction Militaire (instruction de base)

FPS : Formation Professionnelle Spécialisée

FM(S)O : Formation Militaire pour (Sous-)Officier

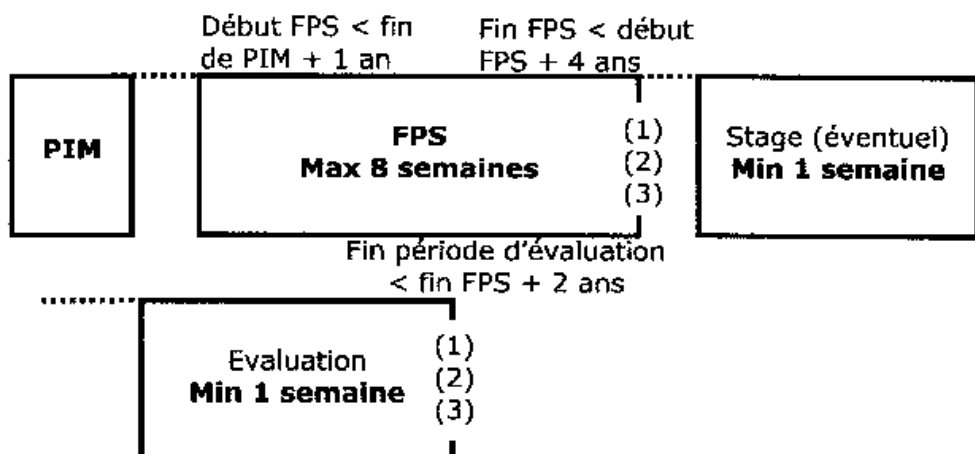
2. La formation de base pour l'accès à toutes les catégories



3. La formation des Candidats Volontaires de Réserve

Le Cycle de formation de base du soldat volontaire de Réserve est divisé en :

- Une phase d'instruction de base – PIM ;
- Une phase FPS, selon la fonction de l'intéressé. Cette phase débute par une instruction complémentaire se rapportant à la force à laquelle appartient le soldat volontaire de Réserve ;
- Une période de stage éventuelle, selon la fonction de l'intéressé, qui vise principalement la formation pratique en unité pendant laquelle le volontaire de Réserve n'est pas mis en fonction mais travaille sous la surveillance régulière et l'accompagnement d'un parrain ;
- Une période d'évaluation qui doit déterminer si le volontaire de Réserve est capable d'exercer de manière indépendante les tâches dévolues à sa fonction.

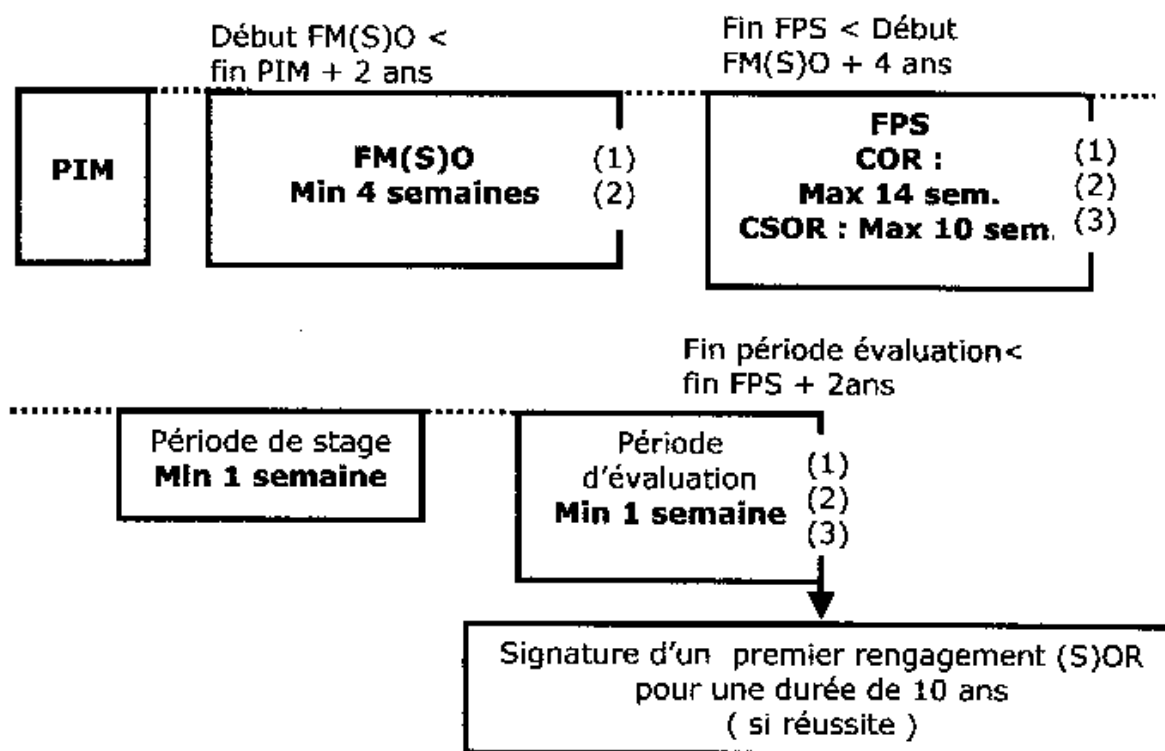


4. La formation des Candidats Sous-Officiers et Officiers de Réserve

Le cycle de formation de base du CSOR est divisée comme suit :

- Une phase d’instruction de base – PIM ;
- Une période d’instruction se composant d’une phase d’instruction complémentaire (FMS) et d’une phase de formation professionnelle spécialisée (FPS) ;
- Une période de stage (voir explication pour les candidats volontaires de Réserve ci-dessus) ;
- Une période d’évaluation (voir explication pour les candidats volontaires de Réserve ci-dessus) ;

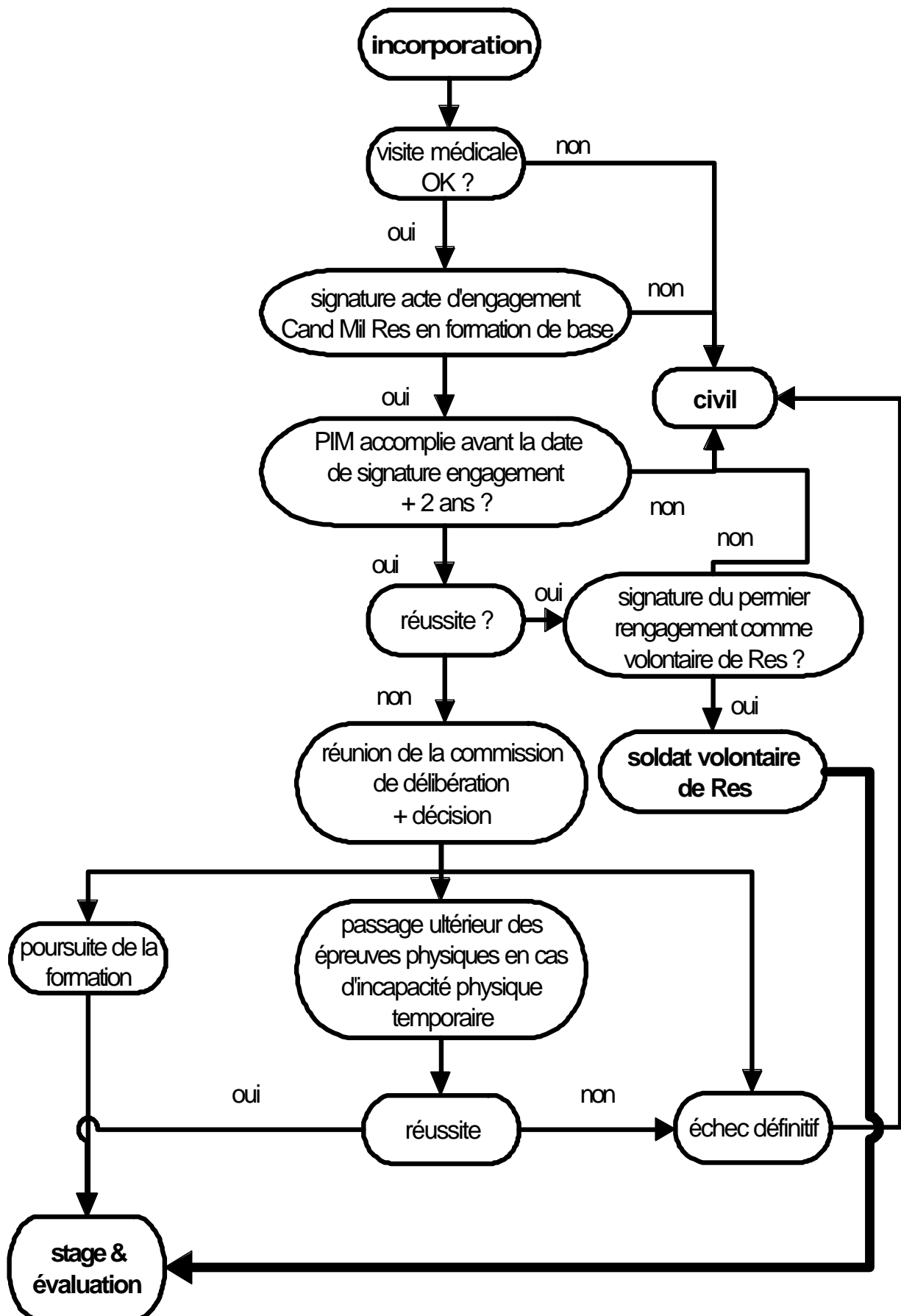
Le cycle de formation de base du COR est divisé comme celui du CSOR – remplacer FMS par FMO.



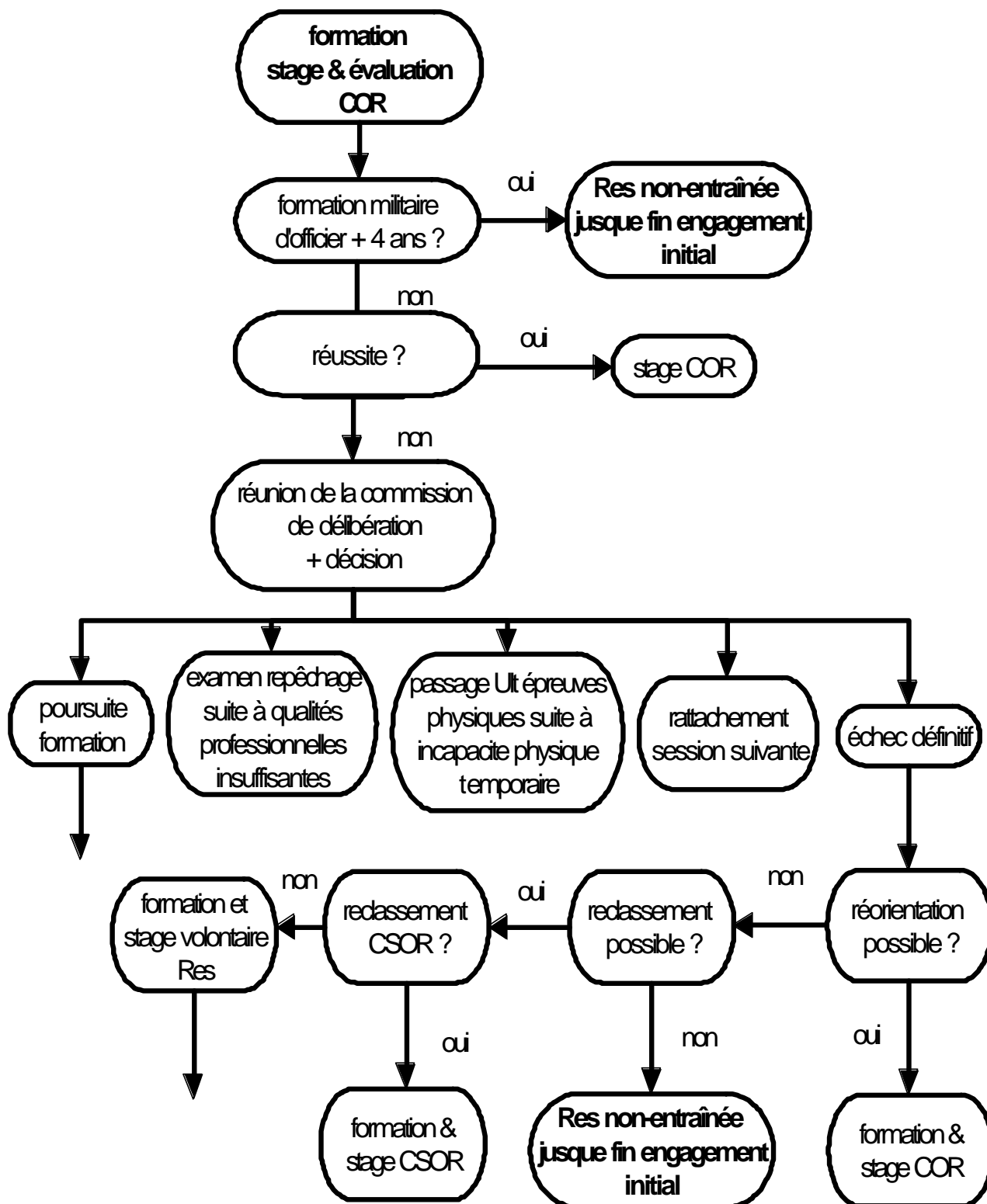
Durée des formations		CSOR	COR
PIM	:	8 semaines	8 semaines
FMS	: Min	4 semaines	4 semaines
FP(S)O	: Max	10 semaines	14 semaines
Stage	: Min	1 semaine	1 semaine
Evaluation	: Min	1 semaine	1 semaine
Total	:	+/-24 semaines	+/-28 semaines

5. Les différents parcours d'évaluation

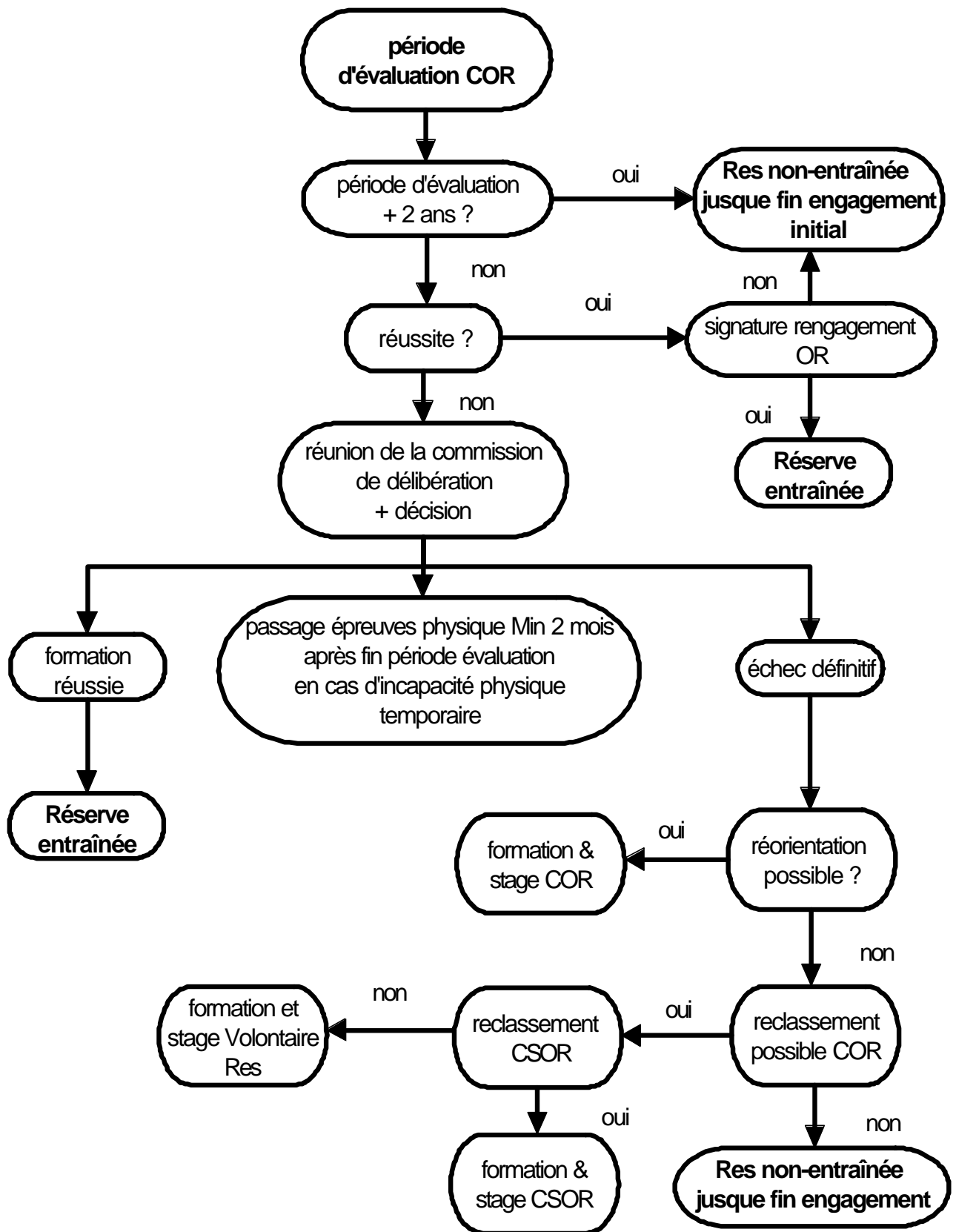
a. Depuis l'incorporation jusqu'au stage et la période d'évaluation



b. La formation, le stage et l'évaluation du COR



c. La période d'évaluation du COR



6. Les conditions de nomination des Officiers de Réserve

SLt Res

Pour être nommé dans le grade de SLt Res le candidat doit :

- Etre âgé de 19 ans au moins et ne peut avoir dépassé l'âge de 41 ans ;
- Avoir signé un rengagement en qualité d'Offr Res ;
- Avoir réussi le cycle complet de formation d'Offr Res.

Lt Res

Pour être nommé au grade de Lt Res, l'Offr Res doit avoir 5 ans d'ancienneté dans le grade de SLt Res.

Capt Res

Pour être nommé au grade de Capt Res, l'Offr Res doit avoir :

- 6 ans d'ancienneté dans le grade de Lt Res ;
- Effectué les prestations d'avancement qui consistent en cours et stages ;
- Réussi les épreuves professionnelles.

Cdt Res

Pour être nommé au grade de Cdt Res, l'Offr Res doit avoir 6 ans d'ancienneté dans le grade de Capt Res.

Maj Res

Pour être nommé au grade de Maj Res, l'Offr Res doit avoir :

- Au moins 20 ans d'ancienneté comme Offr Res ;
- Réussi les épreuves linguistiques ;
- Effectué les prestations d'avancement qui consistent en cours et stages ;
- Réussi les épreuves professionnelles.

Lt Col Res

Pour être nommé au grade de Lt Col Res, l'Offr Res doit avoir :

- Au moins 5 ans d'ancienneté dans le grade de Maj Res ;
- Effectué les prestations d'avancement qui consistent en cours et stages ;
- Réussi les épreuves professionnelles.

Col Res

Pour être nommé au grade de Col Res, l'Offr Res doit avoir :

- Au moins 5 ans d'ancienneté dans le grade de Lt Col Res ;
- Effectué les prestations d'avancement qui consistent en cours et stages ;
- Réussi les épreuves professionnelles.

Gen Maj Res

Pour être nommé au grade de Gen Maj Res, l'Offr Res doit avoir :

- Au moins 5 ans d'ancienneté dans le grade de Col Res ;
- Effectué les prestations d'avancement qui consistent en cours et stages ;
- Réussi les épreuves professionnelles.

7. Les conditions d'ancienneté pour l'avancement dans la Réserve

(en cas de réussite des épreuves pour le passage au grade suivant)

Avancement des	au grade de	grade précédent + X ans (en gras pour la Res immédiatement dispo- nible)	cumul (ans) depuis le 1 ^{er} grade (en gras pour la Res immédiatement dispo- nible)
----------------	-------------	---	---

1^{er} Soldat (1Sdt) - Caporal (Cpl) – Caporal-Chef (Cpl Chef) – 1^{er} Caporal-Chef (1Cpl Chef)

Volontaires	Cpl	1 Sdt + 7 (6)	-
	Cpl Chef	Cpl + 9 (8)	1Sdt +16 (14)
	1Cpl Chef	Cpl Chef + 9 (8)	1Sdt + 25 (22)

Sergent (Sgt) – 1^{er} Sergent (1Sgt) – 1^{er} Sergent Chef (1 Sgt Chef) – 1^{er} Sergent Major (1Sgt Maj) – Adjudant (Adjt) Adjudant Chef (Adjt Chef) – Adjudant Major (Adjt Maj)

Sous-Officiers	1Sgt	Sgt + 5 (4)	-
	1Sgt Chef (*)	1Sgt + 9 (*) (8)	Sgt + 14 (*) (12)
	1 Sgt Maj	1Sgt + 7 (6)	Sgt + 12 (10)
	Adjt	1Sgt Maj + 7 (6)	Sgt + 19 (16)
	Adjt Chef	Adjt + 7 (6)	Sgt + 26 (22)
	Adjt Maj	Adjt Chef + 5 (4)	Sgt + 31 (26)

(*) pour le 1Sgt qui renonce à l'avancement ou qui n'a pas participé aux épreuves professionnelles.

Sous-Lieutenant (SLt) – Lieutenant (Lt) – Capitaine (Capt) – Capitaine Commandant (Cdt) – Major (Maj) – Lieutenant Colonel (Lt Col) - Colonel (Col) – Général Major (Gen Maj)

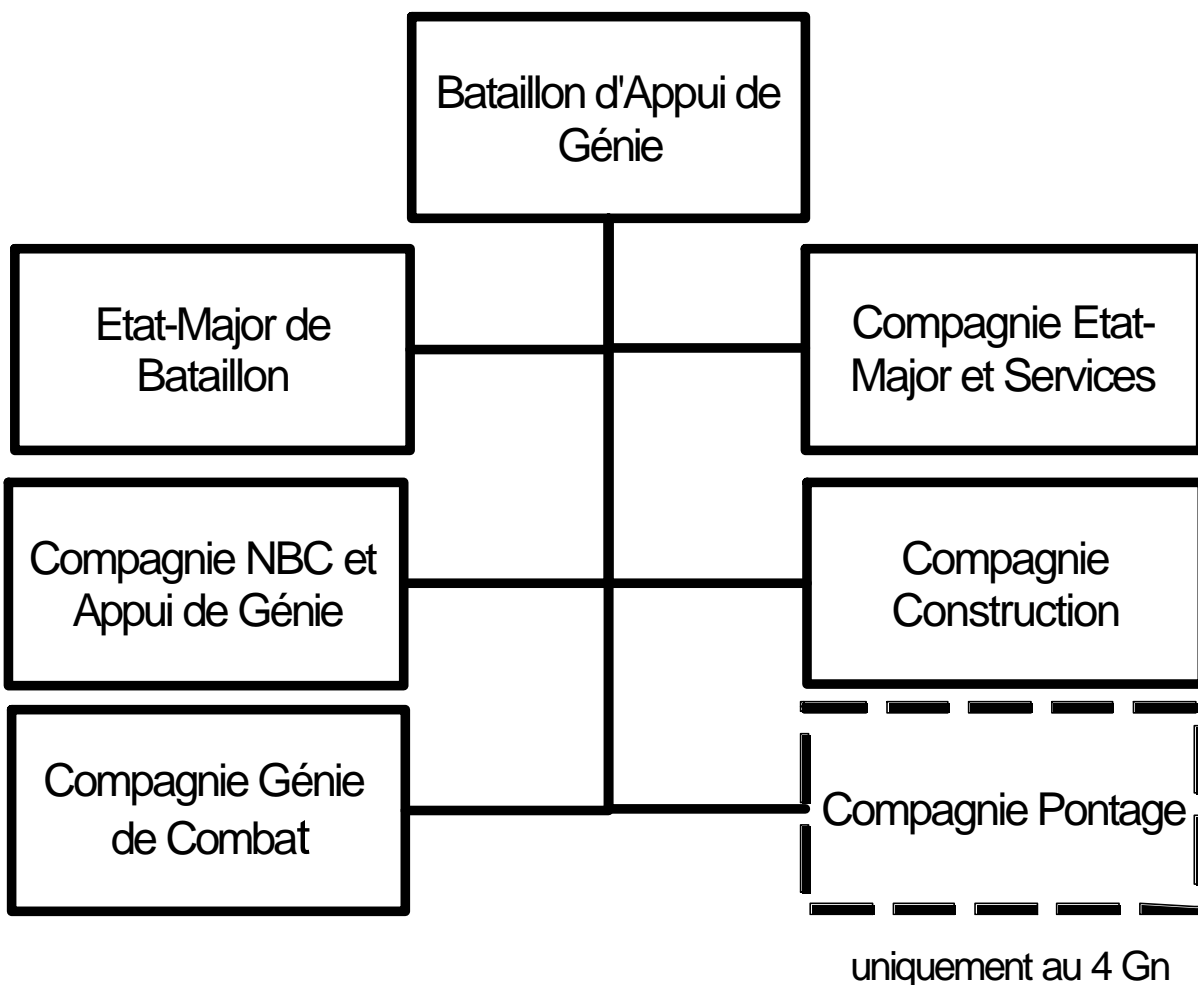
	Lt	SLt + 5 (4)	-
	Capt	Lt + 6 (5)	SLt + 11 (9)
	Cdt	Capt + 6 (5)	SLt + 17 (14)
Officiers	Maj	Offr + 20 (16)	SLt + 20 (16)
	Lt Col	Maj + 5 (4)	SLt + 25 (20)
	Col	Lt Col + 5 (5)	SLt + 30 (25)
	Gen Maj	Col + 5 (4)	SLt + 35 (29)

Le Génie de la Composante Terrestre



A l'avenir la contribution du Génie à la Composante Terre sera de deux Bataillons de Génie, à savoir : le 4^{ème} Bataillon de Génie stationné à Amay et le 11^{ème} Bataillon de Génie implanté à Burcht. Ces deux unités se présentent dans une nouvelle configuration, avec de nouvelles capacités, mais rigoureusement identiques à terme. En effet, la compagnie pont, qui est rattachée au 4^{ème} Bataillon de Génie, est amenée à disparaître en 2010.

Les 4^{ème} et 11^{ème} Bataillon de Génie sont donc des Bataillons d'Appui de Génie qui disposent d'un Etat-Major de Bataillon classique et de quatre compagnie spécialisées (le 4 Bn Gn disposera jusqu'en 2010 d'une compagnie de pontage flottant FSB).



Les missions

Les Bataillons d'Appui de Génie ont été dimensionnés de manière à pouvoir faire face aux missions les plus probables :

- l'installation initiale et l'entretien en régime de contingents belges en opérations, par la construction de cantonnements temporaires ou semi-permanents au profit d'un Battle Group (Bataillon renforcé) de maximum 1050 personnes.
- l'exécution de missions de Génie liées à des opérations de réponse aux crises, en appui des Battle Groups (Peacekeeping) et des Brigades Mécanisées belges (Peace Enforcement). Ces missions de Génie s'inscrivent dans le cadre des missions générales du Génie : mobilité, contre-mobilité, appui à la survie et à la sauvegarde et appui général Génie.
- l'appui limité à la Brigade Para-commando, par la mise à disposition de bateaux Zodiac Mark 6 et des nageurs de combat, voire plus.
- l'appui Génie à l'exécution de missions favorisant la diplomatie de défense (par exemple, la construction ou la restauration d'infrastructures ou de routes au profit d'un pays africain avec lequel la Belgique désire entretenir des relations de coopération).

Les Compagnies

1. La Compagnie NBC et d'Appui de Génie (Cie NBC & Sp Gn)

Elle dispose de capacités multiples, réparties au sein du Peloton NBC et de deux Pelotons d'Appui de Génie (Type I et Type II).

Le Peloton NBC dispose de nouveaux matériels, permettant la construction et l'exploitation simultanée de deux stations de décontamination, comprenant chacune un circuit pour le personnel et un circuit pour les véhicules et engins. Certains véhicules du Peloton sont en outre munis d'un système permettant la décontamination de zones. Le Peloton dispose également d'une capacité de transport d'eau.

2. La Compagnie de Construction (Cie Constr)

La Compagnie de Construction dispose d'un Peloton de Construction verticale, de deux Pelotons Routes et d'un Peloton d'Appui de Construction.

La Compagnie est dimensionnée pour pouvoir faire face à l'installation de cantonnements au profit de contingents belges en opération.

Les Pelotons Routes sont équipés des engins habituellement affectés à la construction routière.

Le Peloton de construction verticale dispose des capacités nécessaires dans les métiers du bâtiment afin d'assurer l'installation de camps en opération et la restauration d'infrastructures.

Le Peloton d'appui de construction dispose de matériels pouvant servir aux autres Pelotons et Compagnies, notamment une Section engins de levage.

3. La Compagnie de Génie de Combat (Cie Gn Comb)

Cette Compagnie dispose de trois Pelotons de Génie de Combat à quatre Sections.

Parmi les véhicules du Peloton, on retrouve quatre M113 dont un équipé d'une pelle de déneigement et deux équipés de systèmes de déminage légers.

Les bateaux de franchissement sont centralisés au niveau de l'Etat-Major de la Compagnie.

4. La Compagnie de Pontage (uniquement au 4 Gn) (Cie Pont)

La Compagnie de Pontage FSB, amenée à disparaître en 2010, dispose de deux Pelotons FSB à 8 traverses et 6 rampes, permettant la construction d'un pont de +/- 60 mètres sans réserve, ou un ferry de deux portières à 4 traverses et 2 rampes sans réserve ou bien encore un ferry de deux portières de 3 traverses et 2 rampes avec réserve de 50 %.

Chaque Peloton FSB dispose en outre de deux camions poseurs de plaques hexagonales (matériel pour l'amélioration de la traficabilité des sols) et d'une Section de Génie de Combat classique.

Quelques données numériques :

Unité	Officiers	Sous-Officiers	Troupe	Total personnel	Véhicules
4 Bn Sp Gn	39	161	596	796	385
11 Bn Sp Gn	35	138	471	644	326
EM Bn	11	15	14	40	17
Cie EMS	6	30	62	98	47
Cie NBC	5	33	107	145	73
Cie Contr	8	37	153	198	134
Cie Gn Comb	5	23	135	163	55
Cie Pont	4	23	125	152	59

En guise de conclusion

Après avoir passé en revue l'organisation des nouveaux Bataillons d'appui Génie et sommairement commenté leurs capacités nouvelles, il apparaît clairement que ceux-ci sont dimensionnés pour le scénario le plus probable, à savoir les opérations de maintien de la paix.

Dans ce contexte, l'appui génie dans les missions d'aide au déploiement, d'appui à la mobilité et d'appui à la survie et à la sauvegarde peuvent être honorés de manière continue en garantissant un facteur de rotation 5 pour pratiquement toutes les capacités impliquées. Le facteur de rotation 5, ici mentionné, signifie que le personnel d'un détachement envoyé en mission ne serait théoriquement à nouveau engagé qu'après quatre autres missions.

Dans le cadre du scénario le plus contraignant à court terme, à savoir une opération d'imposition de la paix, notre capacité permettra, dès acquisition du matériel manquant, d'appuyer une Brigade sans relève (one shot), de manière normale dans les domaines d'appui à la mobilité, à la survie et à la sauvegarde. Le bât blesse cependant en ce qui concerne la capacité d'appui à la contre-mobilité. Ceci est non seulement dû au nombre limité de Pelotons de Génie de Combat, mais aussi aux moyens existants.

Cette nouvelle organisation, qui se mettra en place progressivement, ne sera effective que lorsque le personnel aura été affecté aux unités et que le nouveau matériel aura été acquis.

Un groupe de travail a été créé au sein de l'arme « Génie » afin de (re) définir les règles de mise en œuvre de ces deux Bataillons dans le cadre des scénarios les plus probables et les plus contraignants.



Remue-méninges pour Officiers de salon

13			
10	12	6	
5	9	7	17
2	3	4	15

Placez les chiffres disponibles dans le tableau de gauche dans les cases vides du tableau inférieur afin qu'en les additionnant, vous arrivez à 38 aussi bien horizontalement que verticalement.

	16		
	11		
		8	
14			

Réponse :

17	3	4	14
10	8	7	13
6	12	11	9
5	15	16	2

Les Forces Spéciales (FS)



Tout état démocratique qui prétend jouer un rôle crédible et qui entend protéger ses intérêts dans le monde et honorer ses engagements, non seulement à l'égard de la communauté internationale, mais également vis-à-vis de ses alliés et de ses ressortissants à l'étranger, se doit de disposer d'une force militaire, immédiatement disponible et d'une grande flexibilité opérationnelle. Les Forces Spéciales représentent cet outil militaire indispensable.

Les Forces Spéciales belges sont en pleine restructuration, et disons même en pleine formation. Héritières directes des Equipes Spéciales de Reconnaissance (ESR), elles ont pour objectif,

à atteindre dans le courant 2003, de constituer une compagnie d'une centaine d'hommes, opérationnelle à 100 % et entièrement autonome, dépendant directement de l'Etat-Major Général.

Après les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis et les quelques tentatives avortées en d'autres points du globe, des opérations de grandes envergures ont été menées en Afghanistan. Ces interventions en territoire étranger et la chasse aux membres d'al Qaeda dans les montagnes d'Arma ont montré que le rôle des Forces Spéciales est indispensable dans ce type de démarches. Dès le début des opérations, ces forces sont intervenues et ont été le fer de lance de l'action des militaires.

Les unités des Forces Spéciales forment la principale, sinon la seule réponse possible aux situations critiques, aux conflits de basse intensité, aux rivalités ethniques ou religieuses ou encore au terrorisme international.

Une nouvelle forme de guerre subversive vient de surgir. L'utilisation du terrorisme en tant qu'arme privilégiée signifie que ce conflit est sans merci de part et d'autre. L'existence d'islamistes sectaires et fanatiques dans les communautés musulmanes présentes dans la majorité des pays du monde en fait un conflit universel. Dans cette guerre, les Forces Spéciales (*) ont à jouer un rôle essentiel !

(*) Forces Spéciales aussi désignées par les vocables : ESR, SAS, LRRP, Delta Force, KSK, Rangers, Special Forces.

Leur utilisation doit être décrétée directement au plus haut niveau des autorités, afin entre autres de préserver la confidentialité qui doit entourer toute prestation de ces forces. Elles doivent constituer la première ligne invisible de la coalition antiterroriste. Véritable instrument stratégique, elles donnent l'assurance d'une grande liberté d'action.

Elles utilisent des matériels particuliers et des modes d'action non conventionnels, ciblés et limités dans le temps.

Les Forces Spéciales doivent continuer à préserver, voire renforcer, leur autonomie par rapport aux forces conventionnelles en s'attribuant des moyens toujours mieux adaptés à leurs besoins.

Elles doivent être capables d'accomplir un très large éventail de missions particulières :

- renseigner le commandement sur les intentions de l'adversaire ;
- neutraliser les centres de décision et les systèmes de communication de l'ennemi ;
- désorganiser les forces de manœuvre de l'adversaire en s'emparant ou en détruisant des objectifs névralgiques ;
- libérer des otages ;
- former et encadrer des maquis ;
- livrer des opérations antiterroristes ;
- extraire des ressortissants en période de crise ;
- récupérer des pilotes abattus en pays ennemi ;
- arrêter des criminels de guerre ;
- assurer un support FAC aux opérations aériennes (FAC : Forward Air Control – Contrôle aérien avancé).

Leurs membres sont des militaires de l'extrême. Leur métier demande des qualités morales solides, un mental très fort et un engagement physique intense. Ils doivent être entraînés dans des spécialités bien spécifiques :

- sauts en parachute et chutes opérationnelles ;
- pathfinders ;
- nageurs de combat ;
- emploi d'explosifs ;
- tir instinctif ;
- sniper ;
- travail de nuit ;
- radio à longue distance et cryptographie ;
- premiers soins ;
- technique Escape & Evasion ;
- résistance à un interrogatoire.

Ils doivent être de vrais caméléons et pouvoir prendre sur le terrain l'apparence de leurs ennemis.

Le choix des armes doit se faire en fonctions de la mission et ces armes doivent être les meilleures disponibles sur le marché.

Le travail de nuit étant courant, il faudra que l'équipement comporte les moyens les plus performants pour la vision de et le tir de nuit :

- infrarouge ;
- amplificateur de lumière ;
- jumelles de vision nocturne à imagerie thermique ;
- détecteur de présence.

La lecture de cartes et l'emploi du GPS (Global Positioning System) seront poussés à l'extrême.

Les équipements personnels seront également adaptés et comporteront des ponchos réversibles pour un camouflage anti-détection thermique, des gilets pare-balles, des vêtements (Gore-Tex) confectionnés en tissu réduisant la signature infrarouge, des sur bottes anti-empreintes, des troussees médicales très complètes, des sacs à dos modulables, des rations alimentaires lyophilisées. Ces équipements individuels doivent permettre d'opérer sous tous les climats, par tous les temps, de jour comme de nuit.

Volontaires et triés sur le volet, les Forces Spéciales doivent constituer une force autonome, agissant en petites équipes, très bien équipées en matériel et en armement mais surtout disposant de moyens de communication très performants.

Les liaisons radio doivent s'établir à grande distance (liaisons par satellite), à grande vitesse (burst, par rafales), cryptées et non détectables par scanner. Elles doivent donc être très rapides, fiables et discrètes. En ce qui concerne les moyens cryptographiques, ils doivent être indéchiffrables et employer le système « One Time Pad » comportant une clé aléatoire non répétitive. Les postes de radio doivent donc être très compétitifs, légers, modulables, et aisément dissimulables ; ils doivent être protégés et résister à l'immersion, aux poussières, aux chocs aux effets thermiques et à l'action des champignons en milieu tropical.

Les moyens de mobilité aérienne et de mobilité terrestre doivent permettre la mise en place rapide des unités des Forces Spéciales ainsi que leurs déplacements dès leur arrivée dans leur zone d'action. Ces moyens doivent être adaptés à la rapidité d'intervention exigée et doivent donc permettre le parachutage et l'aérotransport. Les moyens aériens comporteront des avions à long rayon d'action et à grande capacité. Les aéronefs seront équipés pour les sauts en parachute nécessitant une alimentation en oxygène, ils seront pourvus d'un appareillage pour la navigation de nuit et le vol à basse altitude.

Arrivées au sol, les Forces spéciales doivent disposer de véhicules tout terrain fiables, rapides et armés.

Les Forces Spéciales coûtent cher mais constituent un excellent rapport coût-efficacité. Forces à haute valeur ajoutée, flexibles et prêtes en permanence à des déploiements nouveaux, elles devront sans cesse adapter leurs structures à des missions nouvelles.

Liberté d'action, autonomie et efficacité doivent leur permettre de répondre aux missions de plus en plus nombreuses et sans cesse reformulées.

Malgré la restructuration, notre cercle reste dynamique et vous propose les activités suivantes.

Comme vous pouvez le constater, celles-ci seront plus tournées vers les familles et ne seront pas couvertes par ordre de marche.

Dimanche 29 juin à midi : Barbecue des familles

Le traditionnel barbecue des familles à SPA (musée de la forêt).

Se retrouver en famille autour d'un feu et d'une assiette bien garnie.

Profiter de l'air pur de SPA.

Vendredi 29 août en soirée : Dropping nocturne

Dropping nocturne annuel pour se perfectionner.

Samedi 30 août toute la journée : Journée rocher

La traditionnelle et unique journée d'initiation escalade.

Se mesurer au rocher, maîtriser les techniques de descente et d'escalade. Partager, conseiller, s'émerveiller sur les prouesses de nos jeunes.

Et enfin, partager un BBQ en fin de journée.

En septembre : Parcours VTT

Soit dans notre province, avec différents niveaux de difficulté ;

Soit jumelé avec la journée portes-ouvertes à LANDEN.

Cercle Royal des Officiers de Réserve de la Province de Liège

Quartier Médecin-Lieutenant JONCKER

Rue Saint-Laurent, 79 – 4000 Liège

Tél. : 04/220.84.93 – Fax : 04/220.84.95

GSM : 0475/45.51.93

<http://users.skynet.be/crorlg> – e-mail : paul.scimar@skynet.be

PERMANENCES AU CERCLE

Lundi de 08h00 à 12h00

Mercredi de 13h00 à 16h30

Vendredi de 13h00 à 16h30

COMPTES FINANCIERS

Compte général (cotisations) : 000-0393686-60

Cotisation annuelle : 15 €

Compte branche 3 (Activités) : 001-0627813-08

QUELQUES ADRESSES UTILES (avant réorganisation)

URNOR : Rue des Petits Carmes, 24 – 1000 Bruxelles – 02/701.38.15

EM Prov Liège : Avenue Rogier, 17 – 4000 Liège – 04/220.83.78

HRG-CC Res LC : Qu Reine Elisabeth, Rue d'Evere – 1140 Bruxelles – 02/701.48.25

COMOPSAIR : Qu Reine Elisabeth, Rue d'Evere – 1140 Bruxelles – 02/701.56.86

COMOPSSNAV : Qu Billet, de Bruynestraat, 125 – 8310 Brugge – 050/36.79.33

COMOPSMED : Qu Reine Elisabeth, Rue d'Evere – 1140 Bruxelles – 02/701.73.31

EMI 22 : Qu Landen, Hannuitse Steenweg, 80 – 3400 Landen – 011/83.16.31

Mil Shop (4Bn Log) : Camp Roi Albert, Route de Liège – 6900 Marche – 084/32.63.77

RESPONSABLES REVUE

Editeur responsable : Pha Cdt (Hre) Jean-Claude VUEGHS
Rue de Boncelles, 30 à 4102 Ougrée – Tél/Fax : 04/337.16.76

Mise en page : Lt (R) Paul SCIMAR

Les articles n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).

Diffusion restreinte : l'emploi ou la détention irrégulière de ce document expose à des poursuites judiciaires, spécialement du chef des articles 118, 119, 120 et suivant du Code pénal